

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance extraordinaire du 13 avril 2012**

---

**Etaient présents :**

Jean-Claude Colliard, Alain Cadix, Chantal Cases, Philippe DUREY, Christian Forestier, Laurent Carraro, Denis Pelletier, Franciscus Verellen, Michel Wiewiorka, François Weil.  
Jean-Richard Cytermann, Claudie Haigneré, Isabelle This Saint-Jean.  
Jean Da Silva, Philippe Hoffmann, Jean-Claude Ziv (pouvoir à Christian Forestier à partir de 16h00), Pascal Antoine, Catherine Robin, Julie Le Mazier.

**Assistaient au Conseil :** Edouard Husson Vice-chancelier, représentant M. le Recteur, Georges Vayrou, Hugues Brunet.

**Excusés :**

Bernard Boucault (pouvoir à François Weil), Eric Gross (pouvoir à Jean-Richard Cytermann), Jean-Michel Leniaud (pouvoir à Denis Pelletier), Pascal Morand (pouvoir à Franciscus Verellen), Antoinette Le Normand-Romain (pouvoir à Philippe Durey).  
Odile Quintin (pouvoir à Chantal Cases), Bruno Racine (pouvoir à Jean Da Silva).  
Patricia Falguières (pouvoir à Jean Da Silva), Benjamin Salesse (pouvoir à Catherine Robin).

---

**Ordre du jour :**

1. Contractualisation Idex ;
2. Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 15 heures en remerciant les participants pour leur présence. Il demande au Délégué Général de faire lecture des excusés et signale les pouvoirs.

---

## **1. Contractualisation Idex**

### **➤ Introduction du Président.**

Le Président indique qu'il a souhaité cette réunion extraordinaire du Conseil administratif car il ne lui paraissait pas possible d'engager le Pres dans un processus important de contractualisation sans consultation du Conseil d'administration.

Le projet PNMU « classé au pied du podium », a fait l'objet d'une proposition de rattrapage par le 1<sup>er</sup> ministre avec une dotation de 6M€ par an sur trois ans (hors Labex), proposition dont les termes seront à préciser par l'établissement prochain d'une convention.

Compte-tenu de la complexité d'une telle convention (qui devra être détaillée sur une trentaine de pages), le président indique que nous ne sommes pas en mesure de la signer pour le moment.

Rappel est fait du financement prévu par le ministère : 6 M€ environ plus 4 M€ pour les labex. Dans un premier temps et dans un délai très court il pourrait être envoyé avec l'accord du Conseil d'administration, une lettre au Ministre et au Commissaire général à l'investissement expliquant le projet global sur l'utilisation qui sera faite des fonds pour ensuite préparer la convention.

- ### **➤ Intervention de François Weil** donnant une vision générale du projet en 3 points principaux :
- Fonctionnement de la gouvernance de PNMU
  - Utilisation de la dotation
  - Transformations institutionnelles

### **Fonctionnement de PNMU :**

En ce qui concerne l'administration : François Weil propose 1 administrateur général ainsi qu'un administrateur délégué, candidatures qui seront proposées et soumises au vote du conseil d'administration du Pres héSam.

Il est prévu également des administrateurs délégués aux affaires académiques et à l'innovation.

### **Dotation financière**

Budget : 18 M€ sur 3 ans (en cash) :

La répartition en grandes masses se fait approximativement de la manière suivante :

- Près de 50% sur la formation et les contrats doctoraux ainsi que sur la formation continue des personnels administratifs des établissements membres soit environ 8 M€.

- 
- 4 M€ pour la Recherche :
    - Programmes DEX (Domaines d'Excellence) renforcement de nos domaines disciplinaires les plus solides pour les porter au niveau le plus élevé possible de reconnaissance internationale ; financements partiels des labex non sélectionnés en vague 2 comme NORMA (domaine des études juridiques) ou ELASIA.
    - SYNERGIES amorçage de recherches transdisciplinaires sur des questions associant importance scientifique et urgence sociale comme : handicap et autres secteurs nouveaux,
    - Bourses postdoctorales,
    - Renoncement aux chaires fautes de moyens, création de postes de « professeur global ». Il s'agit de collègues qui tout en conservant leur poste dans leur établissement d'origine pourraient venir travailler 3 mois, 6 mois .... , il s'agit d'un dispositif peu onéreux.
  
  - 3 M€ pour l'innovation :
    - Centre Michel Serres  
Compte tenu des financements une maquette complémentaire du Centre Michel Serres sera mis en œuvre, la recherche de financements complémentaires sera nécessaire afin de pouvoir développer le projet dans sa configuration initiale...
  
  - Gouvernance et fonctions supports

### **Transformations institutionnelles**

Stratégie du Pres Hésam :

#### **Contrat quinquennal**

Le principe est un contrat chapeau au début de chaque contrat d'établissement. Le contrat quinquennal devra être articulé à chaque contrat d'établissement.

**Création d'un collège des écoles doctorales** (21 écoles classées A et A+) pour définir l'attribution des contrats doctoraux PNMU.

**Centre de services partagés** Il s'agit d'une demande forte des établissements, les petits établissements voient ici la possibilité de pouvoir bénéficier d'effets leviers. On peut citer comme activités à mutualiser : Politique d'achat, billetterie de voyages, éditions, diffusion,.... Cela se fera sur la base du volontariat.

Au-delà de ces premières approches de transformations institutionnelles, il sera nécessaire d'engager une réflexion sur les transformations institutionnelles, qui pourraient être proposées à trois ans pour un Idex de plein exercice.

#### **Convention**

Un groupe de travail s'attèle déjà à définir cette convention sans oublier d'intégrer les labex ; une première version sera proposée le 3 mai.

Fin de l'intervention de François Weil

---

➤ **Intervention du Président**

Il revient sur l'attribution des contrats doctoraux et indique qu'un doctorat professionnel est à l'étude.

Quant à la signature de la convention le Président souligne le fait qu'il est préférable d'attendre de voir ce qui se passera au niveau de l'Etat...il faudra naturellement qu'elle soit soumise au vote du conseil d'administration.

➤ **Intervention de Monsieur Jean Da Silva**

Il rappelle que la dotation du Ministère est effectivement de 18 M€ sur 3 ans et de 12 M€ pour les Labex sur 10 ans.

Il approuve :

- la création d'un collège doctoral
- la stratégie pour le contrat quinquennal
- La mise en place d'un Centre de services partagés qui permettra des échanges intéressants de bonnes pratiques et de savoir-faire entre les établissements.

Il conclut en précisant qu'au regard de la présentation du projet, ce dernier ne peut qu'obtenir l'assentiment de tous.

➤ **Intervention du Président**

Il exprime le souhait, dans le cadre du montage d'un parcours doctoral, de rendre obligatoire en D1 le suivi d'un séminaire dans un autre établissement du Pres que celui d'appartenance du doctorant. Ce processus se faisant dans la limite des règles d'affluence.

Il propose également la fréquentation commune des bibliothèques des établissements du Pres aux étudiants et précise qu'une rencontre avec les étudiants de SUD sera programmée au retour des vacances de printemps.

➤ **Intervention de Madame Julie Le Mazier**

Elle approuve les deux suggestions du Président.

Sa question est la suivante : quant-est il du financement des secteurs non reconnus dans les Labex par exemple : les études juridiques, l'Asie et de nouveaux projets ?

La réponse se trouve au sein du programme DEX qui apportera un soutien partiel pour ces secteurs.

---

➤ **Intervention de Madame Catherine Robin**

Sur la proposition de la formation continue des personnels administratifs ; elle suggère la création d'une Commission « Formation des personnels administratifs » pour fédérer ou mutualiser celle-ci avec les différents établissements du Pres.

➤ **Intervention de Madame Isabelle This Saint Jean**

Ses félicitations se portent sur l'effort de mutualisation entre établissements qui se trouve être un axe important pour la Région ainsi que de l'émergence de nouveaux projets et de la synergie dans le programme de recherche. Elle approuve plus particulièrement l'aide qui sera apportée aux contrats post doctoraux, indique son accord avec le contrat quinquennal chapeau et souhaite que le principe de collégialité soit renforcé.

La Région s'engage dans une démarche de contractualisation avec les Pres, notamment avec le nôtre.

Néanmoins elle pose la question suivante : Pourquoi cette précipitation ? Malgré les échéances politiques les financements ne seront pas remis en cause ; pourquoi mettre en place une convention aussi rapidement sans en avoir préalablement discutée avec tous les établissements ?

Elle conclue que la Région qui n'a pas la compétence spécifique de l'enseignement supérieur adoptera une position de neutralité ; en effet la Région a décidé de ne pas intervenir dans le financement des « Investissements d'avenir ». Par conséquent, la Région s'abstiendra de prendre part au vote concernant le projet.

Réponse du Président sur la nécessité d'une réponse rapide à la proposition du Ministre : d'une part le Commissaire général souhaitait connaître notre décision et d'autre part est suspendu à cette convention le 2ème versement par l'ANR aux projets Labex. En effet, comme le confirme Philippe Hoffmann, en l'absence de versement, il sera difficile de s'engager dans le prochain programme de recrutement.

➤ **Intervention de Monsieur Edouard Husson**

Celui-ci revient sur le point de la transformation institutionnelle :

Il mentionne le fait qu'à la fin des 3 ans il y aura une évaluation, et indique qu'il faudrait bien avant ce délai formuler et créer - un collège des écoles doctorales ainsi qu'un doctorat PNMU.

Lui aussi se pose la question d'être si rapide pour la mise en place du projet.

Réponse de François Weil : « Nous rendons aux établissements la parole et remettons la collégialité au cœur du dispositif.

---

Il rappelle la concurrence exacerbée qui implique une réactivité forte et une réponse rapide même si cela est perçu comme de la précipitation.

La création d'un collège des écoles doctorales doit se discuter au niveau des établissements. »

Le Président se félicite de ce large accord et remercie les administrateurs pour la qualité des échanges au cours de cette séance du Conseil, et propose de passer au vote :

**1° : Vote : Le Président soumet aux votes des administrateurs l'approbation des orientations énoncées précédemment par François Weil :**

**Nombre de votants : 28**

**Nombre de votes pour : 26**

**Nombre de votes contre : 0**

**Nombre de votes blancs : 0**

**Nombre d'abstentions : 2**

**2° : Vote : Le Président propose la désignation de François Weil au poste d'Administrateur général de l'Idex :**

**Nombre de votants : 27**

**Nombre de votes pour : 25**

**Nombre de votes contre : 0**

**Nombre de votes blancs : 0**

**Nombre d'abstentions : 2**

Le président indique que le recrutement du personnel pour PNMU, et ce dans un souci d'économie devrait se faire éventuellement dans les établissements du Pres.

Création d'un Comité des rémunérations : sous forme de primes sur des bases fonction publique.

Composé de : Odile Quintin, Bernard Boucault et Jean Richard Cytermann

**3° : Vote : Le Président propose la création d'un Comité des rémunérations composé d'Odile Quintin, Bernard Boucault et Jean-Richard Cytermann :**

**Nombre de votants : 28**

**Nombre de votes pour : 27**

**Nombre de votes contre : 0**

**Nombre de votes blancs : 0**

**Nombre d'abstentions : 1**

---

## **2 Questions diverses :**

Le mandat du président du Pres héSam s'achèvera le 14 mai du fait de la fin de son mandat de Chef d'établissement de l'Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne. Christian Forestier assurera l'intérim jusqu'au prochain conseil d'administration prévu le vendredi 25 mai 2012.

Lors de ce conseil, Monsieur Jean-Claude Colliard pourrait être proposé comme personnalité qualifiée. Si cette candidature est acceptée, il pourrait alors si c'est le sentiment du Conseil, présenter à nouveau sa candidature à la présidence du Pres héSam.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 16h15.